

Document composé de 3 parties, disponibles à cette adresse : <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/>

- 1) **Le diagnostic territorial** (cliquer sur « la synthèse du diagnostic » pour télécharger le résumé de cette partie)
- 2) **La stratégie en 30 objectifs** (cliquer sur « la synthèse de la stratégie » pour télécharger le résumé de cette partie)
- 3) **Le fascicule et ses 30 règles générales** (cliquer sur « la synthèse du Fascicule » pour télécharger le résumé de cette partie)

Trois parties composent le SRADDET Grand Est (version 2019)

Pour plus d'informations, voir « Le SRADDET complet, version adoptée en novembre 2019 »

Le diagnostic territorial

Pour avancer, il faut savoir d'où on part en comprenant le territoire dans lequel on vit : le diagnostic est donc **la carte d'identité** du Grand Est. C'est une terre riche de ses diversités qui en font sa spécificité.

Le diagnostic identifie deux enjeux prioritaires auxquels nous devons répondre collectivement : l'**urgence climatique et les inégalités territoriales**.

Pour plus d'informations, voir [le Diagnostic complet](#) et [la synthèse du diagnostic](#)

La stratégie en 30 objectifs

Une fois le diagnostic établi, c'est la stratégie qui va donner le cap pour un **développement plus vertueux de nos territoires**. Il s'agit d'une **vision collective et ambitieuse** à l'horizon 2030 et 2050.

Pour concrétiser cette stratégie, **30 objectifs** ont été fixés. Ils convergent autour de **2 axes** :

- Le premier axe porte l'ambition d'un Grand Est qui fait face au bouleversement climatique en osant **changer de modèle de développement**.
- Le second axe vise à **dépasser les frontières et renforcer les cohésions, pour un espace européen connecté**.

En conclusion, cette stratégie place le **citoyen au cœur du projet régional**. L'objectif est de partager un récit commun, se nourrissant des spécificités et de la diversité de nos territoires. Cette vision du Grand Est doit donner envie à chacun de construire ensemble notre avenir dès aujourd'hui.

Pour plus d'informations, voir [la Stratégie complète](#) et [la synthèse de la stratégie](#)

Le fascicule et ses 30 règles générales

Les 30 règles et mesures d'accompagnement sont un des moyens de la mise en œuvre de la stratégie. Le fascicule invite les acteurs territoriaux à décliner la stratégie du SRADDET dans leurs territoires. Les documents cibles du SRADDET sont : les SCoT — et à défaut les PLU(i) et cartes communales, les PCAET, les chartes de PNR, les PDU et les acteurs des déchets.

Pour plus d'informations, voir [le Fascicule complet](#) et [la synthèse du Fascicule](#)